

COMITÉ DE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DU TER AUVERGNE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2012

Présents :

Madame Julie GUILLET, Riom communauté

Madame Delphine MONIER, Moulins communauté

Madame Sophie GIORDANO, Association des Malades et Handicapés

Monsieur Lucien ROBERT, Fédération Nationale des Accidentés du Travail
et Handicapés et accidentés de la vie (FNATH)

Madame Nelly MASSERET, Réseau Ferré de France (RFF)

Monsieur Vincent LAFFONT, SNCF-Gares & Connexions

Monsieur Michael NIKOLOV, SNCF-Gares & Connexions

Monsieur Eric SAUTREUIL, SNCF

Monsieur Luc BOURDUGE, Conseil régional d'Auvergne

Madame Marie-Pierre BEL, Conseil régional d'Auvergne

Madame Audrey RATEL, Conseil régional d'Auvergne

Madame Stéphanie TEXIER, Conseil régional d'Auvergne

Le document présenté en séance, ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site du Conseil régional d'Auvergne : www.auvergne.fr.

Luc BOURDUGE, Vice-Président en charge des Transports de la Région Auvergne introduit la réunion. Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) prévoit qu'un comité de suivi se réunisse chaque année pour faire le point sur les aménagements réalisés, en cours et à venir.

Il s'agit du 4ème comité de suivi organisé depuis l'approbation du SDA en juin 2008. Il réunit les associations représentatives des personnes en situation de handicap, les différentes Autorités Organisatrices de Transport d'Auvergne, l'Etat, RFF et la SNCF dont Gares & Connexions. Cette année, afin de présenter le bilan de la première phase de ce schéma sur 2009-2012, les maires des communes des gares concernées ont été également invités.

De même que dans les autres régions, l'Auvergne connaît des retards importants en terme d'accessibilité dans les gares, d'où la mise en place du SDA régional. La Région Auvergne consacrera une part d'investissement dans les gares de l'ordre de 1 à 2 M€/an entre 2009 et 2016. De gros investissements sont également en cours pour la réalisation de pôles d'échanges intermodaux (PEI), des travaux importants sont prévus en gare de Clermont-Ferrand. Ces travaux vont d'ailleurs occasionner une certaine gêne (cheminement en gare et circulations ferroviaires) jusqu'en 2014 mais ils sont indispensables pour réaliser une gare plus accueillante et modernisée.

Le SDA prévoit de favoriser l'accessibilité du réseau TER par l'aménagement de l'ensemble des 32 gares TER d'Auvergne et des 8 haltes les plus fréquentées (Clermont-La Pardieu, Clermont-La Rotonde, Sarliève-Cournon, Laqueuille, Les Martres-de-Veyre, Montluçon-Rimard, Pont-de-Dore, Pont-du-Château). Ces actions se déroulent en deux phases (la phase 1 de 2009 à 2012 et la phase 2 à partir de 2013).

Le SDA prévoit également la mise en place du service Accès TER.

↳ **Accès TER**

La Région Auvergne est la première Région à avoir mis en place sur son périmètre un service d'accompagnement humain pour les usagers du TER (service AccèsTER), assuré par la SNCF, en complément du service national d'assistance AccèsPlus, et ce, depuis mars 2010. Même si ce service est indispensable dans l'attente des évolutions de matériel et de la réalisation des différents aménagements en gare, il a vocation à être pérenne. Devant le succès de ce service, d'autres Régions le mettent en place également.

Ce service Accès TER est gratuit pour les clients et est disponible dans les 36 gares régionales. Pour obtenir la garantie de la prestation en gare, il est impératif de réserver 48 heures avant le jour du voyage et de se présenter au moins 30 minutes avant le départ du train ou du car TER.

Un nouveau numéro de téléphone non surtaxé est désormais disponible : 0 969 36 39 68.

Le service Accès TER a vu ses prestations augmenter de 117 % entre 2011 et 2012. 128 personnes ont bénéficié de ce service en 2012 contre 77 en 2011. Les utilisateurs réguliers couvrent 75% de l'activité soit une dizaine de personnes. A noter que 6,5 prestations sur 10 sont réservées au préalable. Les 3,5 prestations restantes sont spontanées, les personnes se présentent alors directement en gare.

Les personnes malvoyantes ou non-voyantes ainsi que les personnes déficientes mentales représentent la majeure partie des clients.

La gare la plus fréquentée est celle de Clermont-Ferrand avec 1/3 des prestations.

La Région souhaite savoir quels sont les retours des usagers sur ce service et s'adresse aux associations présentes.

L'Association des Malades et Handicapés se dit satisfaite, et souligne notamment l'efficacité des moyens de substitution mis en place.

↳ **Aménagement des gares**

La présentation est ensuite orientée sur les équipements en cours et à venir en termes d'accessibilité dans les gares. L'augmentation des hauteurs de quais, sur laquelle s'interroge l'Association des Malades et Handicapés, répond aux normes nationales pour l'accueil des différents matériels roulants. L'amélioration des systèmes d'éclairage – pour signaler un escalier par exemple – fait partie des travaux les plus importants. Les balises sonores d'orientation,

activées grâce à des télécommandes doivent normalement être compatibles dans toutes les gares. Les doubles mains-courantes avec manchon en braille, les contremarches contrastées, sont encore d'autres exemples d'améliorations à apporter dans les gares.

La SNCF-Gares & Connexions présente la nouvelle signalétique nationale (codes couleurs et pictogramme facilitant la lecture), nouveaux écrans (Arrivées, Départs et Informations) ainsi que JADE, hôtesse virtuelle sur écran qui communiquera l'information en gare de Clermont-Ferrand via la langue des signes. Des associations de handicap visuel ainsi que de personnes déficientes mentales ont été associées aux études réalisées par Gares & Connexions.

RFF présente ensuite les mises aux normes réalisées pour la halte de La Pardieu : l'accessibilité des 2 quais avec ascenseur côté tramway sera terminée d'ici début 2013. De manière générale, RFF s'attache à favoriser les travaux pendant les coupures de lignes ferroviaires et pendant les périodes de travaux.

Sur le périmètre RFF, les gares dont les travaux ont été réalisées en 2012 ou sont sur le point d'être terminés début 2013 sont les gares de Brioude, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Riom-Châtel-Guyon, la Halte de La Pardieu. Saint-Germain-des-Fossés et Issoire sont également prévues en 2013.

↳ **La conformité des aménagements à la loi de février 2005**

Les aménagements inscrits dans le SDA permettront l'entière autonomie des personnes ayant un handicap visuel ou auditif.

La difficulté pour les personnes ayant un handicap moteur reste le franchissement des voies. Même après la réalisation des travaux d'accessibilité qui faciliteront cette traversée, l'activation du service Accès TER restera nécessaire.

Le traitement de l'accessibilité pour le handicap mental pose des interrogations car il n'y a pas d'équipements type qui permette de garantir une accessibilité en toute autonomie. La question de la libre autonomie est un sujet et la SNCF s'oriente plutôt vers un accompagnement, une présence car l'environnement ferroviaire est par définition dangereux.

De fait, l'amélioration de la prise en charge est un point à développer, de même que la préparation du voyage. SNCF et l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) partagent cette opinion. L'UNAPEI vient de diffuser un guide des aménagements et de la prise en compte des handicaps cognitifs dont la SNCF s'engage à tenir compte pour éventuellement améliorer son propre référentiel.

RFF précise que les traversées par passage planchéié (piéton) sont différentes des traversées par passage planchéié de service (accès qui nécessite une assistance humaine).

↳ Zoom PEI Clermont-Ferrand : travaux 2013-2014 pour un nouveau visage de la gare

Le projet de Pôle d'Echange Intermodal (PEI) de la gare centrale de Clermont-Ferrand rassemble de nombreux partenaires financiers pour un investissement global de 17 M€. Les travaux débuteront début 2013 jusqu'à la fin de l'année 2014. A terme, ce pôle d'échanges favorisera la connexion entre les bus urbains, les cars du Conseil général, les cars TER avec la création d'un pôle routier, les trains TER et Intercités, et vise à diminuer le flux de circulation automobile tout en facilitant l'accès aux modes doux.

En termes d'équipements sur le périmètre gare, 5 ascenseurs seront installés. La dépose-minute, actuellement située devant la gare, va être déplacée à l'arrière.



Pendant la période des travaux, la dépose-minute restera coté parvis pour les personnes à mobilité réduite. A noter la perte de l'accessibilité par le souterrain. Des substitutions par taxi se feront afin de maintenir l'offre de service TER. La SNCF-Gares & Connexions demande aux associations de relayer largement cette information, et de lui fournir si possible une liste de diffusion.

L'association des Malades et Handicapés a rencontré le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise au sujet des travaux du PEI. Compte-tenu du nombre de financeurs de ce projet, elle suggère qu'une réunion spécifique soit programmée afin d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des travaux. A noter qu'une réunion de ce type a été faite à l'initiative de la ville de Clermont-Ferrand pour présenter le projet au comité de quartier gare.

↳ Centrale de mobilité régionale et multimodale

Luc BOURDUGE indique que la centrale de mobilité, inaugurée le 6 décembre 2012, est accessible sur le site auvergne-mobilité.fr. Elle propose un calculateur d'itinéraires pour se rendre en transport collectif d'un point A à un point B (horaires, tarifs, services).

Un travail important de mise à jour des données a été réalisé en partenariat avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport d'Auvergne.

Luc BOURDUGE conclut la réunion en signalant qu'il est essentiel de traiter l'accessibilité en gare (périmètre SNCF et RFF) et qu'il faut également intégrer l'acheminement jusqu'à la gare (périmètre communal). Pour cela, la Région pourra aider financièrement les Communes à réaliser les aménagements nécessaires, et ce à hauteur de 50 % des montants engagés.